

VILLE DE THIÈS



COMMUNIQUE

Titre foncier de la Ville de Thiès occupé par l'Université Iba Der Thiam

La coordination des syndicats (PER, PATS et étudiants) a sorti un communiqué relatif au contentieux entre la Ville de Thiès et l'Université Iba Der THIAM sur l'occupation du titre foncier 6000/TH qui appartient exclusivement à l'institution municipale.

Il est important de préciser qu'il ne peut y avoir de spoliation foncière sur ce site d'une contenance de 12078 m² qui est un patrimoine de la Ville de Thiès, acquis auprès de la Société sénégalaise d'Importation, de Distribution et d'Exploitation Cinématographique (SIDECE) en 2002.

Par lettre n° 774/MDCL/SG du 10 mai 2010, le Ministre de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales de l'époque avait demandé la mise à disposition provisoire du palais des congrès (auditorium) à la Coordination des Étudiants de Thiès pour abriter des enseignements. Et cela, pour pallier une situation de crise universitaire.

Aujourd'hui, le Conseil de la Ville par délibération a autorisé la récupération de l'auberge des jeunes sise à côté de l'auditorium et sur son titre foncier pour y construire la bibliothèque municipale.

Par conséquent, la démarche du collectif qui a signé le dit communiqué est dénuée de sens quant à la forme dans la mesure où, sous l'autorité du Gouverneur de la région de Thiès, des démarches sont en cours pour régler cette situation peu confortable pour les deux institutions.

Dans le fond, considérant que l'Université de Thiès dispose d'un espace de 52 ha sur la voie de contournement nord (VCN) et 3 ha sur la ZAC, il est même indécent d'abandonner les étudiants sur un site sans leurs autorités administratives qui, illégalement, veulent se mettre à l'abri dans la propriété d'autrui au centre-ville.

La Ville de Thiès soutient l'Université et le Maire porte le plaidoyer pour la finalisation des travaux et des équipements afin que ce temple du savoir soit aux normes requises.

Enfin, la tentative de manipulation de l'opinion ne peut pas prospérer avec la population thiessoise qui, à l'issue des élections du 23 janvier 2022, a porté aux commandes de la ville un Maire dont le sacerdoce politique est une gestion transparente et rigoureuse des biens publics de la communauté.

Pièce jointe : état des droits réels du TF 6000/TH


Le Service communication

REPUBLIQUE DU SENEGAL

N°-----MEFP/DGID/CSF-TH

MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

Thiès, le 28 juillet 2022

 DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

CENTRE DES SERVICES FISCAUX
DE THIÈS

Bureau de la Conservation Foncière

ETAT DE DROITS REELS

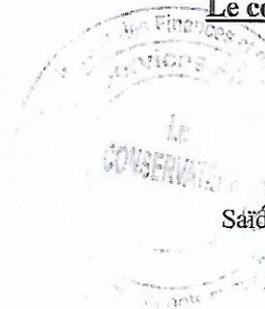
Le conservateur de la propriété et des droits fonciers de Thiès, soussigné, certifie que le solde de l'immeuble objet du titre foncier numéro six mille (n°6000/TH) de Thiès, situé à **Randoulène Nord**, appartient, à ce jour, exclusivement, à la **Commune de Thiès**.

Ledit immeuble n'est grevé d'aucune charge.

En foi de quoi, le présent état est délivré à la **Commune de Thiès**, sur sa réquisition.

Cout : Cinq cents (500) francs.

Le conservateur


Saïdou FAYE